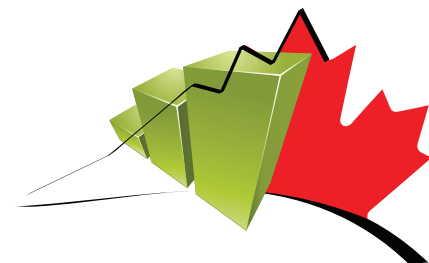


## Le travail à domicile après la pandémie de COVID-19 : une estimation des préférences des travailleurs



par Tahsin Mehdi et René Morissette

Date de diffusion : le 26 mai 2021

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Le travail à domicile après la pandémie de COVID-19 : une estimation des préférences des travailleurs***

par Tahsin Mehdi et René Morissette

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202100500001-fra>

Comme on le sait maintenant, la pandémie de COVID-19 a donné lieu à une croissance marquée du travail à domicile au Canada et dans de nombreux pays industrialisés. En janvier 2021, 32 % des employés canadiens âgés de 15 à 69 ans effectuaient la plupart de leurs heures de travail à domicile, comparativement à 4 % en 2016 (Mehdi et Morissette, 2021).

Ce changement soulève une question importante, à savoir dans quelle mesure les Canadiens travailleront à domicile après la pandémie de COVID-19. La réponse à cette question pourrait avoir d'importantes conséquences pour la congestion routière, l'utilisation du transport en commun, les émissions de gaz à effet de serre, la demande en locaux à bureaux dans les centres urbains, la demande en logements dans les banlieues, et le dynamisme (ou l'absence de dynamisme) des magasins de détail et des restaurants situés dans les centres-villes. Cela dépend non seulement de la proportion de Canadiens qui travailleront à domicile, mais aussi du nombre d'heures qu'ils y travailleront chaque semaine.

Si relativement peu d'employés travaillent à domicile, et si ceux qui le font travaillent relativement peu d'heures à domicile chaque semaine, la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre, entre autres, diminueront dans une moindre mesure que si une grande proportion d'employés travaillent à domicile ou effectuent la plupart de leurs heures de travail à domicile. Pour saisir à la fois la proportion d'employés qui travaillent à domicile et le nombre d'heures qu'ils y travaillent, il faut estimer la **part globale du nombre total d'heures** de travail à domicile après la pandémie.

Pour estimer cette part avec rigueur, il faut utiliser les données sur les préférences des employeurs en matière de télétravail, ainsi que les données sur les préférences des employés à cet égard. Étant donné que les préférences antérieures ne sont pas accessibles à l'heure actuelle<sup>1</sup>, une réponse partielle peut être fournie en fonction des préférences des employés pour cette formule de travail. À l'aide d'une question supplémentaire, qui a été ajoutée à l'Enquête sur la population active de février 2021, la présente étude estime la part globale du nombre total d'heures de travail que les employés pourraient vouloir effectuer à domicile une fois la pandémie terminée.

En février 2021, on a demandé aux **nouveaux télétravailleurs** (c.-à-d. des personnes qui travaillaient habituellement à l'extérieur de leur domicile avant la pandémie de COVID-19, mais qui ont travaillé la plupart de leurs heures à domicile pendant la semaine du 14 au 20 février) dans quelle mesure ils préféreraient travailler à domicile une fois la pandémie de COVID-19 terminée.

---

1. Bien que l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises mesure le pourcentage d'entreprises qui déclarent être susceptibles d'offrir à un plus grand nombre d'employés la possibilité de faire du télétravail de façon permanente, ou d'obliger un plus grand nombre d'employés à faire du télétravail une fois la pandémie terminée, elle ne contient aucun renseignement sur le nombre d'heures travaillées. Par conséquent, il est difficile de déduire de ces renseignements le pourcentage d'heures travaillées souhaité par les employeurs.

En se penchant tout particulièrement sur les employés qui travaillent pour le même employeur depuis au moins mars 2019, Mehdi et Morissette (2021) démontrent que 80 % de ces nouveaux télétravailleurs préféreraient travailler au moins la moitié de leurs heures à domicile une fois la pandémie terminée. Par ailleurs, 41 % préféreraient travailler environ la moitié de leurs heures à domicile et l'autre moitié, à l'extérieur du domicile, tandis que 39 % préféreraient travailler la plupart (24 %) ou la totalité (15 %) de leurs heures à domicile. Les 20 % restants préféreraient travailler la plupart (11 %) ou la totalité (9 %) de leurs heures à l'extérieur du domicile.

En combinant les renseignements sur les préférences des employés en matière de télétravail avec les données sur les heures qu'ils travaillent habituellement, il est possible d'estimer le nombre total d'heures de travail que les **nouveaux télétravailleurs** pourraient vouloir effectuer à domicile une fois la pandémie terminée<sup>2,3</sup>. De plus, si l'on suppose que d'**autres télétravailleurs** (qui travaillent habituellement à domicile) travailleront toutes leurs heures habituelles à domicile après la pandémie, on peut estimer le nombre total d'heures de travail qu'ils feront à domicile après la pandémie. En additionnant les estimations obtenues pour les deux groupes d'employés susmentionnés et en divisant la somme obtenue par le nombre total d'heures habituellement travaillées par tous les employés, il est possible de calculer la part globale du nombre total d'heures de travail que les employés **pourraient** vouloir effectuer à domicile une fois la pandémie de COVID-19 terminée.

Cette part globale représente probablement une **limite supérieure** pour la répartition globale du nombre total d'heures de travail que les employés **effectueront** à domicile après la pandémie. Il en est ainsi pour plusieurs raisons. Premièrement, une fois la pandémie terminée, certains employeurs pourraient ne pas répondre entièrement aux préférences des nouveaux télétravailleurs qui aimeraient poursuivre le travail à domicile<sup>4</sup>. Deuxièmement, le bassin de travailleurs en février 2021 exclut de nombreuses personnes qui étaient sans emploi, mais qui avaient travaillé dans des magasins de détail, des restaurants, des hôtels et dans l'industrie du spectacle. Si certaines de ces personnes, dont la plupart ne peuvent pas travailler à domicile, retournent travailler pour leur employeur après la pandémie, la part des heures travaillées à domicile par tous les employés sera finalement inférieure à la part estimée ci-dessus. Enfin, certains employés, qui ont exprimé des préférences pour le télétravail en février 2021 parce qu'ils craignaient les infections virales, pourraient changer d'avis et préférer travailler dans les locaux de l'entreprise après la pandémie.

Les résultats des calculs décrits ci-dessus sont présentés dans le graphique 1 et le tableau 1, en tenant compte de ces limites. Selon ces résultats, une fois la pandémie de COVID-19 terminée, le nombre d'heures de travail que les employés canadiens pourraient vouloir effectuer à domicile correspond, dans l'ensemble, à 24 % du nombre total de leurs heures travaillées (tableau 1).

Comment cette estimation des **préférences des travailleurs** suivant la pandémie de COVID-19 se compare-t-elle à la part du nombre total d'heures travaillées à domicile par les employés avant la pandémie? En 2016 et 2018, le nombre d'heures travaillées à partir du domicile n'a pas dépassé 5 % du nombre total d'heures de travail des employés (graphique 1). Par conséquent, la part globale du nombre total d'heures que les employés **pourraient** vouloir effectuer à domicile une fois la pandémie de COVID-19 terminée équivaut à près de cinq fois la part globale du nombre total d'heures qu'ils ont travaillé à domicile avant la COVID-19.

- 
2. Cela peut être fait pour tous les nouveaux télétravailleurs, c'est-à-dire après avoir supprimé la restriction relative à l'ancienneté utilisée par Mehdi et Morissette (2021).
  3. On suppose que les nouveaux télétravailleurs qui préfèrent travailler : a) la totalité (ou aucune, ou la moitié) de leurs heures à domicile travailleront la totalité (ou aucune, ou la moitié) de leurs heures habituelles à domicile à la fin de la pandémie; b) la plupart de leurs heures à domicile (ou à l'extérieur du domicile) travailleront 75 % (ou 25 %) de leurs heures habituelles à domicile.
  4. Cet effet sera atténué, voire renversé, si des employeurs exigent que certains de leurs employés qui ne veulent pas travailler à domicile le fassent.

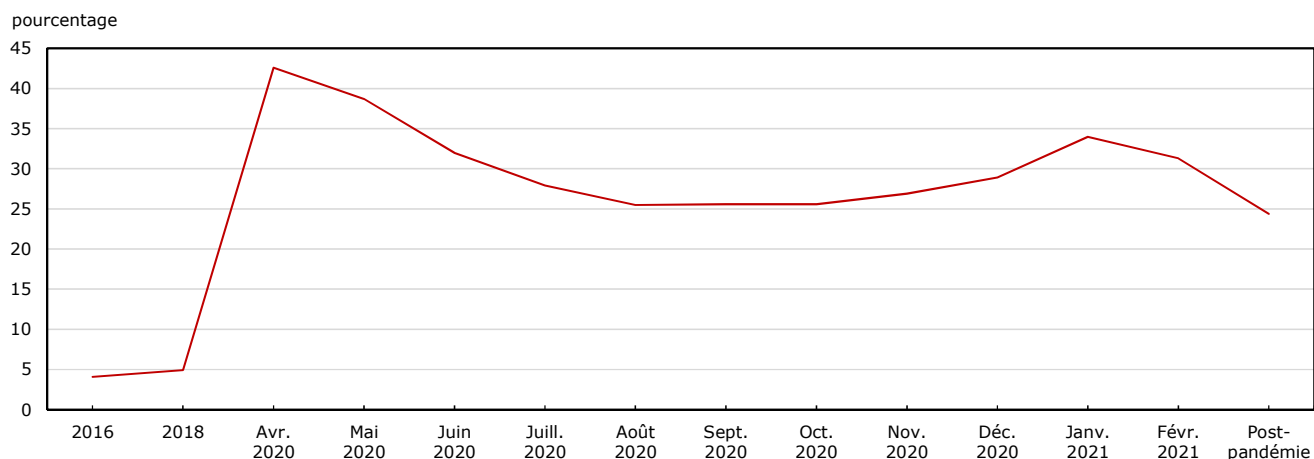
Conformément à l'idée que les emplois occupés par des travailleurs très scolarisés sont plus propices au télétravail que ceux occupés par des employés moins scolarisés (Deng, Messacar et Morissette, 2020), la part du nombre total d'heures de travail que les employés pourraient vouloir effectuer à domicile après la pandémie est beaucoup plus élevée dans le premier groupe que dans le second. Le nombre d'heures de travail que les titulaires d'un diplôme universitaire (c.-à-d. les employés ayant au moins un baccalauréat) préféreraient faire à domicile correspond à 44 % de leurs heures totales, comparativement à 9 % pour les employés ayant un diplôme d'études secondaires ou moins.

De même, la part du nombre total d'heures de travail que les femmes préféreraient faire à domicile (28 %) est plus élevée que celle des hommes (22 %), ce qui reflète en partie le fait que les emplois occupés par des femmes ont tendance à être plus propices au télétravail que ceux occupés par des hommes (Deng, Messacar et Morissette, 2020).

Le tableau 1 montre également que depuis le début de la pandémie, la part du nombre total d'heures travaillées à domicile a augmenté beaucoup plus chez les travailleurs très scolarisés que chez leurs homologues moins scolarisés. En avril 2020, le nombre d'heures travaillées à domicile par les titulaires d'un grade universitaire représentait 67 % de leur nombre total d'heures travaillées, comparativement à 8 % en 2018. En février 2021, le pourcentage correspondant était de 53 %. En comparaison, les employés ayant un diplôme d'études secondaires ou moins ont vu leur part du nombre total d'heures travaillées à domicile augmenter, passant de 2 % en 2018 à 16 % en avril 2020, puis diminuer à 11 % en février 2021.

La mesure dans laquelle les préférences des employés canadiens à l'égard du travail à domicile seront satisfaites par leurs employeurs une fois la pandémie terminée reste à voir et vaudra la peine d'être surveillée.

**Graphique 1**  
**Part du nombre total d'heures travaillées à domicile par les employés de 2016 à février 2021, et part du nombre total d'heures que les employés pourraient vouloir effectuer à domicile une fois la pandémie de COVID-19 terminée (post-pandémie)**



**Note :** L'échantillon comprend les employés âgés de 15 à 64 ans, à l'exclusion des étudiants à temps plein et des membres à temps plein des Forces armées canadiennes.

**Sources :** Statistique Canada, Enquête sur la population active, avril 2020 à février 2021, et Enquête sociale générale, 2016 et 2018.

Tableau 1

Part du nombre total d'heures travaillées à domicile par les employés de 2016 à février 2021, et part du nombre total d'heures de travail que les employés pourraient vouloir effectuer à domicile une fois la pandémie de COVID-19 terminée (post-pandémie), selon certaines caractéristiques

	Les deux sexes Hommes Femmes			Scolarité			Groupe d'âge		
				Diplôme d'études secondaires ou niveau inférieur	Études postsecondaires partielles	Baccalauréat ou niveau supérieur	15 à 34 ans	35 à 54 ans	55 à 64 ans
				pourcentage					
2016	4,1	3,9	4,2	1,7	3,7	6,8	2,9	4,4	5,4
2018	4,9	4,4	5,5	2,2	5,0	7,8	3,6	5,5	5,9
Avr. 2020	42,6	36,3	50,3	16,4	35,7	66,6	41,8	45,2	36,4
Mai 2020	38,7	32,6	46,3	13,0	32,5	63,6	36,8	44,5	27,5
Juin 2020	32,0	27,4	38,0	9,6	27,9	55,1	26,8	35,5	32,0
Juill. 2020	27,9	24,2	32,7	7,9	22,8	53,7	24,6	31,7	25,1
Août 2020	25,5	22,2	30,1	6,8	21,8	49,1	22,3	29,3	23,1
Sept. 2020	25,6	22,5	29,6	8,5	20,7	45,0	23,1	28,5	22,3
Oct. 2020	25,6	21,9	30,3	8,1	21,2	45,0	23,5	28,6	21,2
Nov. 2020	26,9	23,8	30,9	8,5	21,7	46,8	25,9	29,2	22,5
Déc. 2020	28,9	25,9	32,6	9,3	23,1	49,8	27,4	31,4	24,7
Janv. 2021	34,0	30,2	38,6	11,4	27,0	56,9	33,1	37,1	26,9
Févr. 2021	31,3	28,6	34,7	11,0	25,1	52,8	31,1	33,6	25,8
Post-pandémie	24,4	21,6	27,8	9,0	19,7	43,7	24,2	26,6	19,1

**Note** : L'échantillon comprend les employés âgés de 15 à 64 ans, à l'exclusion des étudiants à temps plein et des membres à temps plein des Forces armées canadiennes.

**Sources** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, avril 2020 à février 2021, et Enquête sociale générale, 2016 et 2018.

## Auteurs

Tahsin Mehdi et René Morissette travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, au sein de la Direction des études analytiques de Statistique Canada.

## Bibliographie

Mehdi, T., et R. Morissette. 2021. *Travail à domicile : productivité et préférences*. StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur, n° 00012. Produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Deng, Z., D. Messacar et R. Morissette. 2020. *Faire tourner l'économie à distance : le potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19*. StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur, n° 00026. Produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.